

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Services funèbres célébrés en la Cathédrale de Monaco, en l'église de Marchais et en l'église de l'Immaculée-Conception à Londres, à la mémoire de S. A. S. la Princesse Douairière.

Condoléances de Leurs Altesses Sérénissimes à l'occasion du décès de S. M. la Reine Douairière d'Italie.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination des Membres de la Commission Administrative de l'Orphelinat.

Ordonnance Souveraine nommant les Membres du Comité de l'Instruction Publique.

Ordonnance Souveraine désignant trois Membres du Comité des Travaux Publics.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Condoléances officielles à l'occasion du décès de S. M. la Reine Douairière d'Italie.

OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE :

Session ordinaire du Comité permanent.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Retrait de timbres-poste.

Véhicules à moteur mécanique n° W.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Manifestation de sympathie.

Baptême du nouveau yacht de la Société des Régates.

Société des Conférences. — La Chanson populaire tchécoslovaque, par M. Closson. — La Terre après l'apparition de l'Homme, par M. Prat.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Viveuse et le Moribond; Les Ballets fantastiques de Loie Fuller.

MAISON SOUVERAINE

Un service funèbre a été célébré, samedi dernier, à 10 heures, en l'église Cathédrale, à la mémoire de S. A. S. la Princesse Douairière Marie-Alice de Monaco.

A cette occasion, les drapeaux avaient été mis en berne sur tous les édifices publics.

L'intérieur de la Cathédrale était tendu de draperies noires lamées d'argent. Un catafalque, surmonté de la couronne fermée et blasonné aux armes de Monaco, s'élevait dans le transept, au milieu d'une décoration de plantes vertes et de cierges brûlant dans des flambeaux d'argent.

Les personnalités officielles occupaient les places qui leur avaient été réservées en haut de la nef. S. Exc. le Ministre d'État avait à sa droite M. le Président du Conseil National et, à sa gauche, M. le Secrétaire d'État.

Les Membres du Corps Consulaire accrédités à Monaco se trouvaient à droite du catafalque.

Sur la gauche, avaient pris place les Membres de la Maison de S. A. S. le Prince et de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

Dans l'assistance qui emplissait la Cathédrale, se trouvaient de nombreuses dames parmi lesquelles on remarquait plusieurs amies personnelles de la défunte Princesse.

La population était venue en foule rendre un suprême hommage à Celle dont la bonté et l'inépuisable charité sont restées gravées au cœur de tous les habitants de Monaco.

Des délégations avec drapeaux des Comités de bienfaisance français, italien, belge et suisse se tenaient à gauche du transept, en arrière des places réservées à la Maison du Prince.

Dans la nef, on notait des représentants des communautés religieuses, de la force armée, de la sûreté et des anciens serviteurs de la Maison Souveraine.

Quelques minutes avant 10 heures, S. A. I. et R. la Princesse Lætitia Bonaparte, Duchesse d'Aoste, a fait Son entrée par la porte Saint-Nicolas, accompagnée de Sa Dame d'honneur et de Son Chambellan et escortée jusqu'à sa place par M^{me} Jean Bartholoni, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire. Son Altesse Impériale et Royale est venue occuper le fauteuil qui Lui a été réservé à gauche du catafalque, un peu en avant des Membres de la Maison Principière. Derrière Son Altesse se tenaient Sa Dame d'honneur et Son Chambellan.

A 10 heures précises, LL. AA. SS. le Prince Souverain, la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre accompagnés de M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur, du Général Roubert, premier Aide de camp, de M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, et de M. Bord de Pierrefitte, Chambellan, sont arrivés au seuil de la Cathédrale. Un piquet de carabiniers en armes, échelonné sur les degrés, rendait les honneurs. Sous le porche, Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues par S. G. M^{sr} l'Évêque entouré de tout le clergé de la Principauté. Elles ont été conduites processionnellement dans le chœur où des fauteuils drapés de noir avaient été préparés.

S. A. S. le Prince Souverain a pris place sur une estrade, ayant à Sa droite S. A. S. la Princesse Héréditaire et, à Sa gauche, S. A. S. le Prince Pierre.

Un peu en retrait se tenaient M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire; le Général Roubert, premier Aide de camp, et le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aide de camp de S. A. S. le Prince Souverain.

S. G. M^{sr} l'Évêque, assisté des Chanoines Sajot et Accica et entouré du clergé des paroisses,

occupait le trône épiscopal, face à Leurs Altesses Sérénissimes.

Les autres membres du clergé avaient pris place dans les stalles sur le pourtour du chœur.

Les honneurs, à l'intérieur de l'église, étaient rendus par les Scouts de Monaco.

L'Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, sous la direction de M. Léon Jehin, Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince, a fait entendre au cours de la cérémonie l'*In Memoriam* de Léon Jehin et *Judex* de Gounod.

M^{sr} Perruchot, Maître de Chapelle, a fait exécuter par la Maîtrise de la Cathédrale et le chœur des Orphelines la *Missa Pro Defunctis* dont il est l'auteur.

Les grandes orgues étaient tenues alternativement par MM. Bourdon, organiste de la Cathédrale, et M.-C. Scotto.

S. G. M^{sr} Clément, entouré de tout le clergé, a donné l'absoute solennelle.

Puis, ayant regagné le chœur, Sa Grandeur s'est inclinée devant Leurs Altesses Sérénissimes et Les a accompagnées jusqu'à Leur voiture, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, tandis que la Maîtrise entonnait l'*Ego Sum* de Gounod et que les Carabiniers rendaient les honneurs.

.

A l'heure où cette cérémonie se déroulait à la Cathédrale de Monaco, un service funèbre, auquel assistaient l'Administrateur et tout le personnel du Domaine, était célébré en l'église de Marchais.

.

Lundi dans la matinée, une messe de *Requiem* a été dite à Londres, en l'église de l'Immaculée-Conception, pour le repos de l'âme de la Princesse Alice.

S. Exc. l'Ambassadeur de France et M^{me} de Fleuriau, le personnel de l'Ambassade et plusieurs diplomates étrangers assistaient à cette cérémonie, ainsi que M. le Consul Général de Monaco et M^{me} Crémieu-Javal, M. Nuthall Foreman, Vice-Consul, et M. Edwin Isbell, Chancelier du Consulat Général.

Dès qu'ils ont appris le décès de S. M. la Reine Marguerite de Savoie, Reine Douairière d'Italie, S. A. S. le Prince Souverain et LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont exprimé par télégramme Leurs sentiments de condoléances à S. M. le Roi d'Italie.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 397.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACOVu les Ordonnances Souveraines en date
des 8 octobre 1889 et 1^{er} janvier 1903 ;**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés pour trois ans, Membres
de la Commission Administrative de l'Or-
phelinat :MM. le Docteur Brégnat,
Edmond-Eugène Garrus,
Joseph Maurel,
Charles Palmaro,
Paul de Villeneuve.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur
des Services Judiciaires et Notre Ministre
d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de la promulgation et de l'exé-
cution de la présente Ordonnance.Donné en Notre Palais, à Monaco, le
vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-
cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 398.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACOVu les Ordonnances Souveraines en date
du 1^{er} juin 1858 et du 1^{er} janvier 1903, sur
l'Instruction Publique ;**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés pour trois ans, Membres
du Comité de l'Instruction Publique :MM. le Chanoine Accica,
Charles Aurégia,
Fulbert Aurégia,
Louis Aurégia,
Louis Bellando de Castro,
Lucien Bellando de Castro,
Henri Gard,
Henri Jantet,
Léon Labande,
le Docteur Marsan,
Joseph Maurel,
Alexandre Noghès,
l'Abbé Rocher,
François Roussel,
Paul de Villeneuve.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur
des Services Judiciaires et Notre Ministre
d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de la promulgation et de l'exé-
cution de la présente Ordonnance.Donné en Notre Palais, à Monaco, le
trente décembre mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 399.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACOVu l'Ordonnance du 15 avril 1911 ;
Vu l'Ordonnance du 28 janvier 1924 ;**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés pour deux ans Membres du
Comité Consultatif des Travaux Publics :MM. Julien Médecin,
Albert Martiny,
Joseph Davico,en remplacement de MM. Louis Bellando
de Castro, Grialou, Giugno Colombo, dont
le mandat est expiré.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur
des Services Judiciaires et Notre Ministre
d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de la promulgation et de l'exé-
cution de la présente Ordonnance.Donné en Notre Palais, à Monaco, le
trente et un décembre mil neuf cent vingt-
cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Dès que la nouvelle du décès de S. M. la Reine-
Mère d'Italie est parvenue à la connaissance du
Gouvernement Princier, M. Gallèpe, Conseiller de
Gouvernement pour l'Intérieur, et M. Mauran,
Secrétaire Général du Ministère d'Etat, se sont
rendus, en l'absence de S. Exc le Ministre d'Etat,
au Consulat d'Italie, pour exprimer à M. Pittalis
les condoléances du Gouvernement Princier.A la même heure, M. le Secrétaire d'Etat Roussel-
Despierre a fait une démarche semblable au nom
du Conseil d'Etat et des Départements de la Justice
et des Relations Extérieures qu'il dirige.M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du
Cabinet civil, et M. le Général Roubert, premier
Aide de camp du Prince, ont également fait une
visite de condoléances à M. le Consul d'Italie.De son côté, le Baron Pieyre, Consul Général de
France, accompagné de M. René Castéran, Vice-
Consul, a présenté personnellement ses condoléances
au Consul d'Italie. Le Consul Général a tenu à
associer à sa démarche la Colonie Française de la
Principauté.S. Exc. M. le Ministre d'Etat, absent de la
Principauté, a fait parvenir à M. le Consul Pittalis
le télégramme suivant :« Vous prie agréer témoignage de ma profonde
« et douloureuse sympathie dans le deuil qui frappe
« cruellement la Famille Royale d'Italie et la Nation
« Italienne. »

Comité de l'Office International d'Hygiène Publique

Session ordinaire d'octobre 1925

Le Comité Permanent de l'Office International
d'Hygiène publique a tenu sa session ordinaire
de 1925, du 19 au 28 octobre, à Paris.Étaient présents : MM. VELGHE (Belgique), Pré-
sident ; C. L. PARK (Australie) ; C. CHAGAS (Brésil) ;
GOLOSMANOFF (Bulgarie) ; ABD EL SALAM EL GUINDY
BEY (Égypte) ; PULIDO (Espagne) ; WALTER W. KING
(États-Unis d'Amérique) ; C. BARRÈRE (France) ;
L. RAYNAUD (Algérie) ; DUCHÈNE (Afrique Occiden-
tale Française) ; AUDIBERT (Indochine Française) ;
THIROUX (Madagascar) ; G. S. BUCHANAN (Grande-Bretagne) ; J.-B. SMITH (Inde Britannique) ; MATA-
RANGAS (Grèce) ; LUTRARIO (Italie) ; M. TSURUMI
(Japon) ; F. ROUSSEL (Monaco) ; H. M. GRAM (Nor-
vège) ; N. M. JOSEPHUS JITTA (Pays-Bas) ; W. DE
VOGEL (Indes Néerlandaises) ; NIMBELA (Pérou) ;
ISMAIL KHAN AMINOL-MOLK (Perse) ; W. CHODZKO
(Pologne) ; RICARDO JORGE (Portugal) ; J. CANTACU-
ZÈNE (Roumanie) ; G. JOANNOVITCH (Etat Serbe,
Croatie et Slovène) ; CARRIÈRE (Suisse) ; L. PRO-
CHAZKA (Tchécoslovaquie) ; DE NAVAILLES (Tunisie) ;
GALIB ATA (Turquie) ; P. G. STOCK (Union de
l'Afrique du Sud) ; HEROSA (Uruguay) ; ainsi que
MM. DE CAZOTTE, Directeur, et POTTEVIN, Direc-
teur adjoint de l'Office International d'Hygiène
publique.Le Comité, répondant à l'invitation qui lui avait
été adressée à cet effet par le Gouvernement Fran-
çais, et comme préparation aux travaux de la Con-
férence internationale sanitaire convoquée à Paris
en mai 1926, a examiné certaines questions se rap-
portant à la révision de la Convention internationale
sanitaire de 1912.Il a, notamment, envisagé en détail les disposi-
tions spéciales qui pourraient éventuellement être
proposées en ce qui concerne les Pays d'Extrême-
Orient.Le Comité a reçu communication du Rapport
sur les travaux de la cinquième session du Comité
d'Hygiène de la Société des Nations, tenue à Genève
du 8 au 14 octobre 1925, dont les résolutions ont
été approuvées. Il s'est associé à l'hommage rendu
à la mémoire des Docteurs Darling et Lothian,
morts en Syrie au cours d'une mission scientifique
de la Commission du Paludisme.Une des résolutions du Comité d'Hygiène de la
Société vise les dispositions à prendre en vue de la
nouvelle révision décennale de la Nomenclature
internationale des maladies et des causes de décès.
Au cours de l'échange de vues auquel elle a donné
lieu, il a été rappelé que, la dernière réunion de la
Commission internationale chargée de la révision
décennale ayant eu lieu en 1920, la Nomenclature,
par suite de circonstances dues en grande partie au
décès de M. Bertillon, survenu au cours des travaux,
n'a pu être communiquée, sous sa forme définitive,
aux Gouvernements intéressés qu'en 1924. A l'heure
présente, deux pays seulement ont adopté cette
Nomenclature, la Grande-Bretagne et les États-
Unis d'Amérique. Le Comité a émis un vœu tendant
à ce que les autres Pays l'adoptent également le
plus rapidement possible.Le Comité a définitivement accepté les attribu-
tions qui lui sont dévolues par les articles 8 et 10 de
la Convention internationale sur l'opium signée, à
Genève, le 19 février 1925. Il a désigné un comité
d'experts qui aura charge de procéder à toutes
recherches et examens nécessaires et dont les rap-
ports lui seront adressés à titre d'avis.**Le Choléra.** — Le Comité a reçu des communi-
cations concernant le choléra dans l'Inde Britan-
nique. Elles confirment que le delta du Bengale est
le foyer endémique de la maladie, qui s'y perpétue
sous une forme toujours aussi sévère et aussi régu-
lière. C'est de là que partent les poussées qui
s'étendent aux autres parties de l'Inde. C'est là, par
conséquent, que doit porter l'effort des méthodes
prophylactiques dont l'efficacité est aujourd'hui
reconnue. Le Gouvernement de l'Inde est décidé à
mettre en œuvre tous les moyens compatibles avec
les conditions locales pour intensifier la lutte contre
le fléau.Une propagande active et bien dirigée peut, sans
qu'il soit nécessaire de recourir à l'obligation,
répandre la vaccination anticholérique parmi les
Indigènes asiatiques, ainsi que l'a prouvé l'exemple
rapporté des résultats obtenus, dans les Indes Néer-
landaises, en ce qui concerne notamment la vac-
cination des pèlerins se rendant au Hedjaz.Des mesures relatives à la vaccination des pèlerins
contre le choléra seront proposées en Égypte.**La Peste.** — De nouveaux renseignements ont été
apportés comme contribution à l'enquête sur la
faune des rongeurs et de leurs parasites cutanés qui
interviennent dans la propagation de la peste. Ces
renseignements (concernant les Pays-Bas, les États-
Unis d'Amérique, la Mandchourie, l'Inde Britan-
nique) seront ultérieurement publiés avec le Rapport
général sur la question.Des notes, qui seront publiées dans le Bulletin
de l'Office International, ont été présentées sur les
mesures prises contre la peste en Australie, dans
l'Afrique du Sud, en Grèce et dans les ports Italiens.**La variole et la vaccine.** — Le Comité a reçu
communication d'un projet pour un plan de travaux
sur la variole et la vaccine. Ce programme a pour
objet essentiel la révision scientifique et pratique
de la pathologie et de la prophylaxie de la variole
humaine. Les travaux seront réalisés tant par voie
d'enquêtes auprès des Membres du Comité de

l'Office International d'Hygiène publique et du Comité d'Hygiène de la Société des Nations et auprès des spécialistes compétents des différents pays, que par la voie de recherches expérimentales poursuivies dans des laboratoires choisis.

Diverses autres communications (sur la variole, la variole et l'alastrim, etc., en Grande-Bretagne, en Belgique, dans l'Inde Britannique) seront publiées dans le Bulletin.

Tabès et Paralyse générale. — Comme suite aux études entreprises sur ce sujet, des notes ont été présentées sur la fréquence du tabès et de la paralyse générale dans l'Inde Britannique et en Bulgarie, et sur les résultats de l'enquête poursuivie en Angleterre sur la survenance de ces deux affections parmi les anciens soldats bénéficiaires de pensions d'invalidité. Ces documents seront publiés dans le Bulletin. L'enquête Anglaise a porté sur environ 100.000 individus atteints de syphilis et traités au cours de la guerre par l'arsénobenzol, qu'il a été possible de suivre très exactement et parmi lesquels il ne s'est produit que 10 cas de tabès ou de paralyse. Ces chiffres seraient en faveur de la thèse que le traitement moderne de la syphilis (par les arsenobenzènes) aurait tendance à faire diminuer la proportion des tabétiques et des paralytiques, plutôt qu'à la faire augmenter. Néanmoins on doit considérer toute conclusion définitive comme actuellement prématurée, et les investigations doivent être poursuivies. Le Comité a, d'ailleurs, décidé de les étendre à l'ensemble des éléments qui peuvent influer sur la fréquence relative du tabès et de la paralyse générale dans les divers pays, selon les races, les conditions de vie, etc. Il a également décidé de faire porter ses études sur les méthodes de traitement appliquées à la paralyse générale par inoculation de la malaria (ou d'autres maladies), leurs avantages et leurs inconvénients éventuels.

La Fièvre scarlatine. — La question de la fièvre scarlatine a fait l'objet d'un Rapport préliminaire établi avec la documentation déjà recueillie comme résultat de l'enquête entreprise par le Comité. Ce rapport sera complété, distribué en épreuves et discuté au cours de la session prochaine en vue de sa publication. Les communications apportées en séance ont mis la question au point en ce qui concerne l'Afrique du Sud, la Bulgarie, la Grèce, le Japon, la Pologne, la Suisse et la Tchécoslovaquie. Ces communications seront dès maintenant publiées dans le Bulletin. Les observations auxquelles elles ont donné lieu témoignent que le côté bactériologique du programme sollicite de tous côtés de plus en plus l'attention. Les tentatives de vaccination, notamment avec le vaccin de Gabritchewsky, les essais immunologiques et les tentatives d'immunisation avec la toxine de Dick, les essais de traitement par le sérum de convalescents, sont autant de voies ouvertes dont aucune ne paraît avoir conduit jusqu'à présent à des résultats fermes et définitifs.

L'opinion semble, d'autre part, se répandre de plus en plus que la désinfection terminale n'a pas de valeur prophylactique réelle.

La Désinfection terminale. — Les idées sur l'importance et, même, l'utilité de la désinfection terminale dans les diverses maladies ont, d'ailleurs, beaucoup évolué dans ces derniers temps. La question a fait l'objet d'un rapport préliminaire qui sera complété, distribué et discuté au cours de la prochaine session.

La Réglementation concernant les substances thérapeutiques. — Le Comité a reçu communication d'une étude sur la nouvelle législation de 1925 en Grande-Bretagne sur les substances thérapeutiques, qui sera publiée dans le Bulletin. La discussion a fait ressortir que les réglementations existant dans les divers pays en ce qui concerne les produits biologiques et les arsenobenzènes présentaient entre elles d'assez grandes différences quant à leurs principes mêmes et à leur mode d'application. Les uns imposent aux fabricants l'obligation d'obtenir une autorisation préalable de l'autorité publique et les soumettent à un contrôle permanent quant à leurs opérations et à la valeur du produit fabriqué. D'autres se bornent à prévoir le contrôle des pharmacies, laissant au pharmacien l'entière responsabilité du produit qu'il délivre. Le Comité a décidé de réunir les éléments d'une étude comparative des lois et règlements existants, de leurs avantages respectifs et des diverses questions connexes.

Communications diverses. — Des communications ont été faites encore au Comité sur divers sujets se référant à des études antérieures ou à des propositions en vue de travaux ultérieurs. Ces communications, dont un certain nombre seront publiées dans le Bulletin, concernent : la fièvre méditerranéenne et les maladies du groupe méditerranéen ; le Kala-azar infantile et les autres leishmanioses, leur diffusion dans le bassin de la Méditerranée et dans l'Inde Britannique ; la lutte contre la dissémi-

nation de la lèpre ; les icères épidémiques à spirilles et certaines formes d'icères épidémiques, très diffusibles, sans spirilles ; le rôle des chemins de fer dans la propagation des maladies infectieuses ; le scorbut ; l'organisation de l'hygiène publique et des services hospitaliers en Egypte ; les progrès et les résultats de la lutte contre la syphilis en Algérie.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Gouvernement Princier porte à la connaissance du public que le timbre de 0 fr. 05 à l'effigie de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}, et les timbres, également à l'effigie du Prince Albert, de 0 fr. 50, 1 franc et 5 francs respectivement surchargés à 0 fr. 45, 0 fr. 75 et 0 fr. 85 seront retirés de la circulation le 1^{er} mars prochain.

Il est rappelé aux titulaires de Numéros W que les cartes donnant droit à la circulation en franchise ne sont valables que pour l'année de leur délivrance. Il y a donc lieu pour les intéressés de faire parvenir à S. Exc. le Ministre d'Etat, dans un délai de huitaine, une demande sur papier timbré à 50 centimes sollicitant le renouvellement des dits Numéros W.

Les cartes périmées devront être échangées au moment de la remise des cartes nouvelles.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Municipalité Monégasque s'est rendue, vendredi matin, à l'occasion du nouvel An, au domicile de M. A. Médecin.

M. Louis Aureglia, Adjoint, a présenté les vœux du Conseil Communal et, au nom de l'Assemblée, a offert à M^{me} Médecin une gerbe de fleurs.

M. et M^{me} Médecin très touchés ont remercié les Conseillers communaux et leur éloquent interprète, et les ont invités à vider une coupe de champagne.

Jeudi dernier a eu lieu le baptême du nouveau yacht de la Société des Régates.

Cette cérémonie s'est déroulée sur le quai de Plaisance, en face du garage de la Société.

On remarquait dans l'assistance : M. le Conseiller de Gouvernement Butavand ; M. A. Médecin, Maire ; MM. M. Fontana et Devissi, Conseillers nationaux ; Sir Henry Liwesey, propriétaire du *Jeannette*, et Sir James Knott, propriétaire du *Princess*, membres honoraires de la Société des Régates, avec leurs capitaines de bord.

L'embarcation a eu pour marraine M^{me} Michel Fontana, et, pour parrain, M. Adolphe Fuhrmeister, Conseiller privé, Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince. Elle a reçu le nom d'*Alberte* en l'honneur de sa marraine.

La bénédiction a été donnée par S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, assisté de M. le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote, et de M. le Chanoine Dary, Vicaire. Sa Grandeur a prononcé une éloquente allocution.

Après la cérémonie, les personnalités présentes ont été invitées à se rendre au garage de la Société où le champagne a été offert et où des discours ont été prononcés par M. A. Noghès, remplissant par intérim les fonctions de Président, et par M. Fuhrmeister qui offrit une superbe corbeille de lilas et de roses à M^{me} Fontana.

M. Ernest Closson, professeur au Conservatoire de Bruxelles et de Mons, a initié son nombreux auditoire aux originales beautés de la « Chanson populaire tchéco-slovaque ».

Ce folk-lore est à peu près inconnu en Occident. La raison en est que la Tchéco-Slovaquie actuelle, longtemps assujettie à l'Allemagne et à l'Autriche, n'a pu répandre au dehors sa personnalité musicale et s'est trouvée, même à cet égard, annexée aux empires suzerains. Elle leur a fourni un nombre considérable de compositeurs et d'exécutants célèbres qui

sont erronément considérés comme allemands. Le sens musical en effet paraît inné chez les populations tchéco-slovaques. On croirait, dit M. Closson, que les enfants n'apprennent pas le violon, mais qu'ils le retrouvent.

Avec de tels dons, on ne doit pas s'étonner qu'ils aient donné à leurs chants populaires une saveur profondément originale. Si le sujet, le poème, d'ordinaire fort court, ne se distingue par aucune marque particulière du folk-lore de tous les pays — chansons d'amour, chansons de guerre, chansons satiriques et railleuses — la mélodie, au contraire, porte une empreinte toute spéciale, aussi bien par son inspiration que par l'emploi des procédés techniques. Le savant musicographe en donne un aperçu rapide ; il établit un classement et une hiérarchie entre les chansons d'origine Tchéque, Slovaque et Morave, et relève dans ce dernier groupe les productions les plus caractéristiques et les plus intéressantes de l'inspiration populaire.

Pour appuyer d'exemples sa conférence, M. Ernest Closson s'était fait accompagner par une de ses compatriotes, M^{lle} de Madre, cantatrice de grand style et de voix pure et étendue. M^{lle} de Madre a eu le mérite peu commun de chanter les mélodies qui lui étaient confiées dans leur texte original, sans se laisser arrêter par les difficultés de la langue et de la prononciation. Cet effort a permis de conserver à la mélodie son vrai caractère qui aurait été nécessairement altéré par le déplacement du temps fort initial qu'aurait entraîné la traduction française.

Le succès de M^{lle} de Madre que M. Closson accompagnait au piano, a été des plus vifs. Les applaudissements prolongés du public ont associé dans un même sentiment de gratitude la gracieuse interprète et le savant conférencier.

Poursuivant son exposé, M. Prat, professeur et surveillant général au Lycée, qui avait entretenu son auditoire de « La Terre avant l'apparition de l'Homme », a parlé, mercredi dernier, de « La Terre après l'apparition de l'Homme ».

Le conférencier a examiné et discuté les théories relatives à l'origine de l'espèce humaine et conclut qu'aucune preuve décisive n'existe du passage de la forme simiesque à la forme humaine.

Il a ensuite donné un aperçu de la succession des races préhistoriques : Homme de Heidelberg, de Néanderthal, de Cros-Magnon, de Grimaldi et montré à l'aide de projections heureusement choisies quelques produits de l'industrie de cette humanité primitive.

Il a terminé par une vue générale sur l'homme de la période néolithique qui se caractérise par l'usage de la pierre polie, de la poterie et l'emploi des métaux.

Deux films appropriés ont terminé cette instructive et agréable réunion qui avait attiré un nombreux auditoire.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 29 et 31 décembre 1925, a prononcé les jugements suivants :

T. P., dit L., sans profession, né le 20 décembre 1899, à Menton (A.-M.), sans domicile connu. — Tentative de vol : cinq ans de prison et 500 francs d'amende (par défaut).

P. A., cocher, né le 8 mai 1889, à Vintimille (Italie), y demeurant. — Infraction à arrêté d'expulsion : un mois de prison et 16 francs d'amende.

A. M., tâcheron, né le 11 février 1894, à Ismid (Turquie), demeurant à Monaco. — Exercice de profession sans autorisation : 16 francs d'amende (avec sursis).

B. G., ajusteur, né le 18 janvier 1860, à Fontenay-sous-Bois (Seine), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion avec récidive : deux mois de prison et 25 francs d'amende.

T. S.-A., terrassier, né le 21 juillet 1884, à Caudry (Nord), sans domicile fixe. — Mendicité : 48 heures de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

La Viveuse et le Moribond.

Voici l'œuvre de l'un des maîtres du théâtre contemporain. Pourquoi dissimuler que c'est pour nous une joie sans mélange — en un temps où le savoir-faire des arrivistes triomphe sans mesure et avec fracas sur de nombreuses scènes — d'avoir l'occasion de saluer de notre enthousiasme applaudiement l'œuvre d'un écrivain de la valeur de M. de Curel, acquittant ainsi le tribut d'admiration légitimement dû à tout auteur de fière race et de talent puissant ?

L'apparition à la scène de *l'Envers d'une Sainte* — apparition qui fut une révélation — jeta, jadis, sur le nom de M. François de Curel un vif rayon de lumière. Peu après, M. de Curel se classa au premier rang des auteurs en enrichissant le théâtre des *Fossiles*, du *Repas du Lion*, de *l'Invitée*, de *la Nouvelle Idole*, de *la Figurante*, pour ne citer que ces pièces de pensée si forte, de facture si large, d'exécution si ferme, d'accent si original, de psychologie si subtile, de philosophie si profonde, d'observation si curieuse, de tenue si noble, et qu'emplissent magnifiquement des conflits de sentiment, des duels de cœur, des mêlées d'âmes. A chaque neuve manifestation de son génie dramatique, la réputation de M. de Curel grandit. Et, depuis, sans qu'il s'en souciât, — car M. de Curel, comme tous les esprits supérieurs, est modeste et fuit le bruit — honneurs, décorations, immortalité académique, satisfactions de toutes les sortes et gloires de tous les genres fondirent sur lui, troublant sa chère solitude au fond des forêts où, à l'ombre des vieux chênes, au murmure des sources fuyant sous les mousses, se complait sa rêverie ; où, loin de tout et de tous, il imagine et combine les actions simples et grandioses auxquelles la magie d'une forme nerveuse, sobre, éloquente et belle donne un relief éclatant.

L'ouvrage portant le titre : *la Viveuse et le Moribond*, constamment maintenu sur les hauteurs, se recommande par de telles qualités d'observation, de pensée et d'écriture, contient de si grandes beautés, notamment au second acte, qu'on reste confondu devant semblable accumulation de splendeurs.

Avoir eu la primeur d'une œuvre de cet ordre est pour le théâtre de Monte-Carlo une bonne fortune et un honneur.

Le cas psychologique et passionnel qui alimente et soutient l'intérêt dramatique de *la Viveuse et le Moribond* prend son point de départ dans la relation d'une visite faite, en un jour de détresse morale, à la tombe du soldat inconnu sous l'arc de triomphe, par le principal personnage masculin de la pièce — relation évoquant en termes émouvants les héros et les misères qui illuminèrent, assombrèrent et meurtrirent les âmes françaises aux heures d'angoisse où le sort de la patrie se jouait sur les champs de bataille.

Comme Desdemona, séduite par le more Othello, lui faisant le récit de ses exploits et des dangers qu'il court, la novice Alice reçoit le premier choc de l'impression, devant la conduite à l'amour, en écoutant Philippe conter son douloureux pèlerinage à la dalle sacrée sur laquelle brûle éternellement la flamme du souvenir. Cependant, plus compliquée en ses sentiments que la fille de Brabantio, Alice, intimement attendrie, est insensiblement attirée vers l'homme, cause de son trouble, par un besoin de dévouement et de sacrifice, non exempt de compassion, qui, dans la circonstance, n'est qu'une timide et déguisée manifestation de l'amour. Alice s'abandonne à ce qu'elle croit être l'effet de la vocation la poussant à reconforter et soigner les malades, alors que, sans qu'elle s'en doute, car elle ne voit pas clair dans son cœur, c'est la passion qui commence sourdement son travail d'envahissement — envahissement dont on suit les progrès jusqu'à la fin du troisième acte où, désormais, sans force contre le courant qui l'entraîne, incapable de se défendre contre le flot montant des désirs qui la submergent, elle fournit, par le don de son être à celui qu'elle chérit éperdument, la conclusion logique de la pièce.

Le sujet de *la Viveuse et le Moribond*, réduit à l'essentiel, est des plus simples. D'ailleurs, M. de Curel ne se perd jamais dans les complications ; il va droit son chemin, n'accordant aux incidents qui ne peuvent avoir que peu d'influence sur la marche de la pièce qu'une importance fort relative. Il agit des idées. Son sérieux talent ne s'attarde pas au brillant des amusettes. La simplicité dont il fait preuve dans ses ouvrages conçus et exécutés en vue de la scène, remet en mémoire ce que Racine écrivait dans la préface de sa *Bérénice* : « Il y en a qui pensent que la simplicité est une marque de peu d'invention. Ils ne songent pas qu'au contraire toute l'invention consiste à faire quelque chose de rien et que tout ce grand nombre d'incidents a toujours été le

« refuge des poètes qui ne sentaient dans leur génie ni assez d'abondance ni assez de force pour attacher « durant des actes leurs spectateurs par une action « simple, soutenue de la violence des passions, de la « beauté des sentiments et de l'élégance de l'expression. »

Si nous avons cité Racine, c'est que la pièce, de ligne à la fois souple et sévère, de M. de Curel est une façon de tragédie intime, confinée dans l'étude d'un cas d'amour — pièce se sentant naturellement de l'époque qui la vit éclore et sur laquelle plane le spectre de la guerre.

Elle débute à la manière classique. Une conversation entre une jeune femme aimée de Philippe de Puyréal et une vieille domestique apprend au public que Philippe, après s'être tenu splendidement devant l'ennemi pendant quatre ans, s'est, depuis, à ce point livré aux plaisirs, que, dégoûté de la vie, il rêve maintenant de suicide. Il revient même dans son château, longtemps délaissé, pour en finir avec l'existence. Ceci posé, Philippe paraît. Le hasard lui a ménagé la surprise de rencontrer sous son toit une sœur de charité accompagnée d'une novice, laquelle sœur venue pour quêter et apprenant la résolution du gentilhomme, considère qu'il est de son devoir de ramener le plus adroitement possible le désespéré à la raison. Mais le dessein de Philippe ne semble pas facile à ébranler, si l'on en juge par la confiance à laquelle il se livre sous le couvert d'un ami. C'est ce récit ardent et éloquent qui éveille l'intérêt de la novice Alice et dépose en son cœur le grain d'amour qui germera et deviendra un superbe épi. Au second acte — certainement un des actes les plus complètement beaux qu'ait écrits M. de Curel, quelque chose comme le second acte de *Repas du lion* — la fatalité s'accomplit ; ce qui devait arriver arrive. La novice, par un coup de tête, quitte la compagnie de la sœur et, celle-ci partie, vient trouver Philippe dans le but de se consacrer à lui et de lui prodiguer les soins que son état exige. Les grands blessés, dont elle a soulagé la souffrance et, penchée sur leur agonie, adouci les suprêmes moments, lui ont donné le goût du dévouement. Philippe se défend ; elle insiste, lui expliquant ses intentions d'une pureté angélique. Elle ne cherche pas à comprendre le mobile qui la fait agir. Au reste, elle ignore, pour l'instant, ce qui se passe en elle. Rester à côté de Philippe voilà ce qu'elle veut. Ici, se place un entretien d'une grandeur extraordinaire entre Philippe et son ami l'abbé Lebleu, où du choc des idées partent d'éblouissantes lueurs où... mais pareille scène ne se raconte pas. Il faut l'entendre et en méditer les magnifiques pensées rehaussées par les beautés du verbe. De nouveau en face de Philippe, Alice ne lui cache pas que sa vitalité débordante et la joie que sa présence apportait aux malades l'avaient fait surnommer par eux la Viveuse. En proie à la passion, qui de plus en plus la domine, elle s'abandonne aux délices du tête-à-tête, mettant plus de chaleur dans ses propos, plus de tendresses dans ses phrases ; de son côté, Philippe, rasséréné, ayant retrouvé son aplomb, confie à la jeune fille qu'autrefois par sa faute involontaire une femme s'est tuée et que c'est ce remords qui empoisonnait sa vie et lui avait fait envisager l'éventualité du suicide. Puis, grisé de désirs et l'ivresse des mots lui faisant perdre la tête, Philippe saisit Alice et brutalement l'embrasse sur la bouche. La jeune fille, révoltée, s'enfuit en criant son dégoût. L'abbé Lebleu, entré subitement et témoin de l'acte dont vient de se rendre coupable Philippe, offre à celui-ci de présenter à Alice ses excuses.

Au dernier acte, tout s'arrange et, finalement, Philippe épousera Alice.

Nous avons omis au cours de ce sec et trop infidèle compte rendu, une foule de détails ayant leur raison d'être dans l'économie de la pièce. Nous n'avons point parlé du personnage d'Odile, utile à l'équilibre de l'ouvrage mais sans relief et ne prenant qu'une part restreinte à l'intrigue. Le caractère de Philippe, heureusement tracé et curieusement fouillé, est plein de contraste : « tout homme est une tour de Babel où se rencontrent toutes les contradictions ». Cet homme d'éducation raffinée sent parfois sourdre en lui les instincts de l'homme primitif, habitant les cavernes. C'est en faisant appel à ces instincts qu'il a pu si bien se battre, et c'est au soudain éveil de la brute sommeillant en son être qu'il faut attribuer l'extrême violence du mouvement qui l'a fait se précipiter goulument sur la bouche de la novice Alice. Philippe tient-il plus de l'imagination que de la réalité ? La question se pose.

Le personnage de Lebleu, curé entaché de modernisme, ayant fait mieux que son devoir dans les tranchées, s'occupant de science, bien que gardant l'esprit religieux, philosophe ayant l'expérience et le maniement de la vie, trouvant des explications, formulées en phrases concises et éloquentes, à propos de tout : « Dieu se cache pour forcer l'homme à penser. » — « En faisant aimer la vie on fait aimer Dieu » ; mais bornons-nous à ces deux citations, d'autant que les ayant saisies au vol nous ne sommes pas absolument sûr de les reproduire exactement ; ce curé, d'une franche originalité, cordial

et perspicace, ne ménageant pas les répliques d'un bon sens à allure spirituelle, n'est, tout considéré, qu'un de ces raisonneurs comme il s'en trouve dans maintes pièces de Dumas fils. Qu'importe ? On est toujours le fils de quelqu'un, a dit Brid'oison. Et pourvu qu'un personnage soit de belle venue et débordant de vie, on n'a pas à en demander davantage.

Une belle pièce est comme une honnête femme : elle n'a pas besoin d'être défendue.

Contentons-nous de dire que la dernière pièce du maître de *la Fille sauvage* et de *Terre inhumaine* est digne du vaste cerveau, de l'observateur aigü, doublé d'un philosophe profond, qu'est le grand gentilhomme de lettres portant le nom illustre de François de Curel.

Jouée avec le plus remarquable ensemble par MM. Vargas, Constant-Remy (excellents tous deux), Duvel-leroy et M^{mes} Anderson, Corciade, Mady Berry, Gina Barbieri, la pièce de M. de Curel eut la chance insigne d'être mise en scène par Antoine qui possède comme personne l'art de la présentation des ouvrages dramatiques au théâtre dans les conditions les plus favorables. Pour *la Viveuse et le Moribond*, Antoine n'a pas failli à sa mission : il a justifié amplement la vaste réputation dont il jouit.

Le public, violemment ému et transporté, couvrit de bravos et d'acclamations *la Viveuse et le Moribond*.

A. C.

Les Ballets Fantastiques de Loïe Fuller.

Les ballets et exhibitions lumineuses de la façon artiste de cette fée des couleurs qu'on appelle Loïe Fuller, composent un spectacle divertissant souvent ravissant.

Les Ballets sont aimables, sans plus : Les Ballets Russes n'ont pas à redouter leur voisinage. Par contre, les inventions lumineuses sont un délice pour les yeux. Rien de plus charmant et de plus réussi que le tableau féérique *la voile magique*, enrichi de chatoiements multiples ; rien de plus amusant et de plus original que le tableau des *ombres gigantesques*. Ça c'est une trouvaille. Citons encore *le grand oiseau noir*, le tableau *sur la mer immense* et surtout *le Feu* qui est une merveille somptueusement colorée.

Accompagnés de pages de musique empruntées à Berlioz, Schubert, Grieg, Debussy, Mozart, Ravel, Lalo, Wagner, Rimsky-Korsakow, ballets et exhibitions lumineuses firent un plaisir extrême au public toujours friand de spectacles où la légende, la poésie, le fantastique et l'immatériel confondent leurs mystères dans la grâce de la réalisation scénique.

A. C.

AGENCE ROUSTAN
3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 novembre 1925, enregistré, M. et M^{me} BRICLOT, demeurant à la Garenne (Seine), ont vendu à M^{lle} Marguerite WEBER, le fonds de commerce de robes et manteaux, exploité à Monte-Carlo, galerie Charles III, sous la dénomination de *Renée Boy*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur la dite cession, dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu, en l'Agence Roustan, 3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux. Monaco, le 7 janvier 1926.

Deuxième Avis

M. FERRARI Louis, cocher, a vendu à M. ZARBONI Jean, cocher, demeurant à Beausoleil, un landau de location numéro 115.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de M^e Soccal, huissier, 3, avenue de la Gare, dépositaire des fonds.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 20 Janvier 1926

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois d'août 1924, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1926.